



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2210 229

Le 21 octobre 2022

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les cas de sextorsion

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 13 octobre 2022, qui visait à obtenir les renseignements cités en rubrique, plus précisément :

« Obtenir copie de tout document incluant statistique ou donnée que détient la Sûreté du Québec et me permettant de voir les cas de sextorsion sur son territoire pour chacune des années suivantes : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 à ce jour, le 13 octobre 2022. Si possible, indiquer l'âge du plaignant, le montant d'argent versé ou demandé pour chaque cas suite aux menaces provenant des arnaques ou du ou des suspects, le pays ou la ville. »

Cependant, nous ne pouvons donner suite à votre demande puisque nous ne détenons aucun document y répondant (article 1 de la Loi sur l'accès). En effet, nos systèmes informatisés ne prévoient pas de code spécifique aux cas de sextorsion étant donné que ce sont des événements englobant l'une ou plusieurs des infractions relatives à l'extorsion, la pornographie juvénile, le leurre, la distribution non consensuelle d'images intimes, etc.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels